



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2002

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 13 juillet 2002

**Affichage** : 13 juillet 2002

**Présents** : Mmes SATORI M.-A., ESSERT S., GROSPERRIN A., LAURENÇOT R.-N., DE SEDE D., MOUTARLIER M. ; MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., HENRY P., LACHAT J., MARTIN R., RIZZON D., TUPIN J.-P., ROBERT M., TAILLARD J.-P.

**Absents excusés** : MM. ROY J., SARRAZIN P., GAGNEPAIN C., MEREDÉZ J.

**Secrétaire de séance** : M. J.-P. TUPIN

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. AMÉNAGEMENT - TRAVAUX**

##### **I.1 – Rue René Paillard : lancement de l'appel d'offres**

Après avoir pris connaissance du dossier technique établi par la D.D.E, et au vu de l'avancement de celui-ci, le Conseil Municipal décide d'engager la consultation des entreprises qui seront chargées de réaliser l'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les appels d'offres.

##### **I.2 – Assainissement : réparation d'une pompe de refoulement**

Le Maire informe l'assemblée que l'une des deux pompes de la station principale de refoulement des eaux usées a fait l'objet d'une réparation lourde (rebobinage moteur) pour un montant de 2097 € T.T.C..

##### **I.3 – Travaux en Mairie et Bâtiment de Services-Cantine**

Suite aux travaux réalisés sur le bâtiment de service, le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder au déplacement de deux regards ; un avenant d'un montant de 457,35 € H.T. pour travaux complémentaires a été inscrit au marché.

.../...

D'autre part, il est indispensable de procéder à la rénovation de l'alimentation électrique de la Mairie afin de créer une liaison avec le bâtiment de service-cantine : dépose des câbles présents sur la façade de la mairie, percements des murs, pose d'une armoire de protection, pose de gaines, pose de câbles. La société A.E.C.E. a été retenue afin de réaliser ces travaux pour un montant de 3 224,60 € H.T.. Par ailleurs, la pose d'un nouveau compteur E.D.F. en triphasé est nécessaire, pour un montant de 466,15 € H.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux.

## **II. FINANCES**

### **II.1 – Contrôle du réseau d'assainissement de la rue des Blotets**

Le Maire propose à l'assemblée de confier la réalisation du contrôle du réseau à la société Gaz et Eaux pour un montant de 539,27 € H.T..

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **II.2 – Demande de subvention pour la création du réseau d'assainissement des Blotets**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général du Doubs en vue de l'obtention d'une subvention, au titre de l'extension et renforcement du réseau eaux usées et eaux pluviales.

### **II.3 – Demande de subvention pour la création d'une cantine auprès de la C.A.G.B.**

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention pour la création d'une cantine a été déposée auprès de la C.A.G.B. ; le bureau lors, de sa dernière réunion, a donné un avis défavorable à ce dossier pour son inscription au titre du programme C.I.T.E..

### **II.4 – Prix de vente des copies des documents techniques**

Le Maire informe l'Assemblée que plusieurs personnes ont manifesté le souhait d'obtenir une copie du Plan Local d'Urbanisme d'Avanne-Aveney. Considérant que ce dossier comporte plusieurs centaines de pages ainsi que de très grands plans couleurs format A0, la Commune n'est pas en mesure de réaliser, elle même, cette reproduction.

Considérant, que ces documents sont en consultation au secrétariat de la Mairie d'Avanne-Aveney, chaque jour aux heures d'ouverture de celui-ci, *chacun peut réaliser aisément une consultation en Mairie.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de réaliser et de mettre à disposition une copie d'un « document de base », au prix de 30 € (fourniture et main d'œuvre), comprenant le règlement du Plan Local d'Urbanisme, assorti d'une reproduction des deux principaux plans de zonages sous forme de « clichés photographiques amateur » diffusés sur CD numérique (plans de zonage du village d'Avanne et d'Aveney).

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide qu'il sera possible de délivrer une copie intégrale du dossier de P.L.U. dans le cadre d'une procédure de commande présentée à la commune : demande écrite, sollicitation de devis pour sous-traitance, versement d'acompte, délais d'approvisionnement, de fabrication en sous-traitance par lots de commande groupés.

.../...

### **III. PERMIS DE LOTIR**

#### **III.1 – Permis de lotir rue des Combots**

Le Maire présente à l'Assemblée le permis de lotir « les Combots » ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à délivrer le permis de lotir (six lots).

#### **III.2 - Permis de lotir rues de Chenoz et des Blotets**

Le Maire présente à l'Assemblée le permis de lotir « Le Pré Vert » ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à délivrer le permis de lotir (douze lots).

### **IV. DIVERS**

#### **IV.1 – Évolution de l'organisation de l'O.N.F.**

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des services de L'ONF, qui devraient conduire à des réductions d'effectifs, le Conseil Municipal souhaite rappeler que cette réorganisation ne doit pas conduire à réduire la qualité des prestations essentielles que l'ONF fournit aux communes, à savoir :

- Le conseil en gestion de la forêt communale ;
- les activités de gardiennage de cette forêt ;
- le suivi et le pilotage des travaux engagés par les communes et confiés à des prestataires externes ;
- l'organisation et la vente des produits forestiers sur délégation des communes ;
- le suivi de la forêt communale par délégation d'un agent qui assure l'interface unique avec les élus communaux.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **IV.2 – Délégation de signature**

Le Maire informe l'Assemblée que les services du Préfet demandent l'annulation de la délibération en date du 25 avril 2002, donnant délégation de signature à René MARTIN relative aux opérations foncières, car René MARTIN bénéficie déjà d'une délégation de signature par l'arrêté du 23 mars 2001.

#### **IV.3 – Évolutions de la collecte du verre**

Le Maire informe l'Assemblée que faisant suite à de nouvelles dispositions il est nécessaire d'établir trois conventions entre la collectivité, les sociétés de ramassage, de récupération et organismes gérant les retours d'écotaxe.

#### **IV.4 – Aide aux associations : bilan du semestre écoulé**

Le Maire présente à l'Assemblée le bilan positif du premier semestre 2002 en ce qui concerne le financement par la commune du recrutement d'animateurs pour la salle des jeunes, le club du foot et le club de tennis de table et informe l'Assemblée que les animateurs, intervenants dans les diverses associations, souhaitent que leur horaire hebdomadaire soit majoré ainsi : salle des jeunes : de trois heures à trois heures trente ; foot : de deux heures à cinq heures ; tennis de table : une heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la majoration d'horaire.     .../...

**IV.5 – Convention avec la S.P.A. : avenant**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux, à hauteur de 0,10 € par habitant, pour l'accueil en fourrière des animaux errants.

**IV.6 – Nomination d'un Délégué pour les problèmes d'habitat auprès de la C.A.G.B.**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour les problèmes d'habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Joël ROY comme délégué auprès de la C.A.G.B..

**IV.7 – Recours auprès du Tribunal Administratif**

Le Maire informe l'Assemblée que Léon et Claude CREMILLE ont engagé un recours auprès du Tribunal Administratif relatif au Plan Local d'Urbanisme communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater un avocat pour préparer le mémoire en défense de la commune et à solliciter l'assureur de la commune afin de bénéficier du service de recours juridique.

<b>V. QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

**V.1 – Voirie rue des Gigoulettes**

Le Maire informe l'Assemblée de l'avancement des travaux dans cette rue :

- ✓ Un collecteur d'eau pluviale sera réalisé prochainement rue des Rougeots, et les dernières boîtes de branchements seront implantées ;
- ✓ Le calibrage de la chaussée est en cours ;
- ✓ Des grilles métalliques, en cours de fabrication, seront implantées au fond des radiers collecteurs d'eaux pluviales.

Séance close à 21h40

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.